

Relevé de Décisions

25/09/2018

1. PADD PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté par le bureau d'étude DEJANTE a été débattu et approuvé par le Conseil Municipal.

2. TRAVAUX VOIRIE

Pour l'année 2018, 20.472,50€ de travaux ont déjà été programmés. A ces chantiers, 12.727€ supplémentaires ont été décidés et sont confiés à l'entreprise FREYSSINET.

3. SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE

La subvention versée par l'ancienne C/C de Pompadour revient à la charge des communes adhérentes. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser 0,25€/habitant soit 140€.

4. AFFAIRE LEPORTIER

Deux chèques sont présentés au Conseil Municipal par le Maire. Le premier d'un montant de 461,52€ correspondant à un remboursement par GROUPAMA des frais de procédures supportés par la commune, le second d'un montant de 5.069,38€ provient de la CARPA et correspond au remboursement de frais d'expertises réglés par la commune dans le cadre de l'affaire LEPORTIER.

5. GROUPAMA

Le Maire présente un chèque d'un montant de 2.933,10€ correspondant au remboursement des travaux engendrés par les dégâts de la tempête de grêle sur le logement 5 Avenue des 3 roches.

6. STADE

Pour le remplacement d'un carreau cassé au stade, le devis de l'entreprise FEYDEL est retenu pour un montant de 162,45€ HT.

7. DEFIBRILLATEUR

Pour les travaux d'alimentation électrique du boîtier du défibrillateur, le devis de l'entreprise LANTERNA est retenu pour un montant de 233,74€ HT.

8. MUTUELLES

Deux sociétés de mutuelles (MUTUALIA et AXA) ont proposé un conventionnement avec la commune afin de proposer aux administrés des contrats de mutuelle à tarif groupe. Le Conseil Municipal accepte de conventionner avec les deux sociétés.